



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ENERGY/2002/8  
8 août 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE  
Douzième session, 20 et 21 novembre 2002  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES**

Note du secrétariat

**Introduction**

Le présent rapport donne un aperçu de la coopération entre la Commission économique pour l'Europe (CEE) et des organisations internationales (section I) et entre d'autres organisations internationales et la Commission dans le domaine de l'énergie (section II). On trouvera en outre dans la section III une liste d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui entreprennent, en coopération avec la CEE, des activités relevant du Comité de l'énergie durable ou aux activités desquelles la CEE a coopéré. La section IV décrit la coopération avec des groupements et des initiatives régionaux ou sous-régionaux.

**I. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**Organisation des Nations Unies**

La CEE a participé aux activités des organisations suivantes:

- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Programme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM);

- La Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, dans le domaine des changements climatiques et de l'efficacité énergétique;
- Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), à propos du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'énergie durable et des indicateurs de l'énergie durable;
- La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), au sujet des projets d'efficacité énergétique et des réseaux électriques en Fédération de Russie, ainsi que dans les républiques d'Asie centrale et du Caucase.

La CEE a également coopéré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en ce qui concerne l'application de la Classification internationale cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources: Combustibles solides et produits minéraux, harmonisation de la terminologie de l'évaluation des ressources énergétiques mondiales et définition d'indicateurs sur l'énergie durable.

## **II. PARTICIPATION D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES AUX ACTIVITÉS DE LA CEE**

### **Commission européenne:**

La Commission européenne a participé aux activités suivantes de la CEE:

- Comité de l'énergie durable, onzième session, 21 et 22 novembre 2001, Genève;
- Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique, quatrième session, 19 et 20 novembre 2001, Genève;
- Groupe de travail du gaz, douzième session, 22 et 23 janvier 2002, Genève;
- Groupe spécial du Centre du gaz sur l'horizon 2010 (TF2) (Transport et tarification), septième réunion, 12 mars 2002, Genève;
- Septième Conférence de haut niveau du Centre du gaz sur la réforme et la restructuration de l'industrie gazière dans les pays en transition, avril 2002, Budapest (Hongrie);
- Première réunion du Groupe spécial (TF3) sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel, 11 juin 2002, Genève;
- Groupe spécial du Centre du gaz sur l'application de la Directive de l'UE relative au gaz (TF1), cinquième réunion, 8 octobre 2002, Bratislava (Slovaquie);
- Groupe spécial du Centre du gaz sur l'horizon 2010, (TF2) (Transport et tarification), huitième réunion, octobre 2002, Croatie.

### **Autres organisations**

On peut également noter la coopération et la participation des organisations ci-après à des réunions de la CEE: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Agence internationale de l'énergie, Comité économique inter-États de l'Union économique de la Communauté d'États indépendants, Secrétariat du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Fondation pour les Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, Banque mondiale, Charte de l'énergie et Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

### **III. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES**

#### **Organisations intergouvernementales**

- Agence internationale de l'énergie;
- Charte de l'énergie;
- Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP);
- Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et examen de documents techniques;
- Comité économique inter-États de l'Union économique de la Communauté d'États indépendants (CEI);
- Communauté du charbon et des métaux de la CEI.

#### **Organisations non gouvernementales**

- Conseil mondial de l'énergie;
- Institut mondial du charbon;
- Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED/EURELECTRIC);
- Comité international de pétrographie des charbons;
- Organisation internationale de normalisation;
- Commission électrotechnique internationale (CEI);
- Union européenne de l'industrie du gaz naturel (EUROGAS);
- Fédération européenne des géologues (EFG);
- Fédération internationale des industries consommatrices d'énergie;

- Union internationale de l'industrie du gaz (UIIG);
- Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME);
- Association mondiale des GPL;
- Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL);
- Union pour la coordination du transport de l'électricité (UCTE);
- World Business Council for Sustainable Development;
- Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel;
- European Importers and Suppliers of Coal (EURISCOAL);
- Comité européen des combustibles solides (CECSO);
- Centre for Energy Efficiency (EnEffect);
- Agency for Rational Energy Use and Ecology (ARENA ECO);
- Alliance to Save Energy (ASE);
- Coopération économique de la mer Noire (BSEC-PERMIS);
- Centre régional de l'énergie de la mer Noire;
- World Petroleum Congress/Society of Petroleum Engineers (WPC/SPE).

Dans le cadre des activités liées au Centre du gaz, une coopération s'est instaurée avec l'UE, la Charte de l'énergie, Eurogas, l'Union internationale de l'industrie du gaz (UIIG), l'Association de l'industrie du gaz en France (ATG) et l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME).

#### **IV. GROUPEMENTS, INITIATIVES ET ORGANISATIONS DE CARACTÈRE RÉGIONAL OU SOUS-RÉGIONAL**

Le secrétariat de la CEE a fourni un appui et un concours techniques à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) dans le cadre des projets ci-après:  
1) Développement de l'interconnexion des réseaux électriques des pays de la SECI pour mieux les intégrer dans le réseau européen; et 2) Planification du transport régional dans les pays membres de la SECI.

Le conseiller régional pour l'énergie gère le projet sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau d'Asie centrale dans le cadre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA).

-----